

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 17 septembre 2020

COVID-19

DES MESURES POUR LE MARATHON DE MONTPELLIER

Au regard des circonstances sanitaires du département, le préfet de l'Hérault, en accord avec le maire de Montpellier, a émis un avis défavorable à la tenue de l'édition 2020 du Marathon qui devait se tenir le 27 septembre.

En effet, le département de l'Hérault enregistre une forte progression de la circulation du virus Covid-19, avec une augmentation du taux d'incidence journalier situé à près de 90/100 000 habitants, dépassant le seuil d'alerte de 50/100 000 habitants.

Toutes les tranches d'âges sont concernées et le nombre d'hospitalisations, et de personnes en réanimation, est en forte hausse.

La pratique sportive, et la reprise des compétitions, restent autorisées dans le département sous réserve d'observer les règles sanitaires déclinées par chaque fédération. Cependant, le protocole soumis pour le Marathon de Montpellier ne permet pas de mettre en place les mesures adaptées afin de garantir le respect des gestes barrières rendus indispensables pour maîtriser la circulation du virus, de par le brassage humain que la manifestation génère avec près de 5 000 participants inscrits et la présence d'un nombre important de spectateurs, tant en zone de départ et d'arrivée que sur l'ensemble du parcours.

→ Toutes les infos : <http://www.herault.gouv.fr/Actualites/L-Herault-face-a-la-Covid-19>

Protégeons-nous et protégeons les autres ! De notre engagement commun dépend la santé de tous.



Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2